

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 décembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 avril 1991

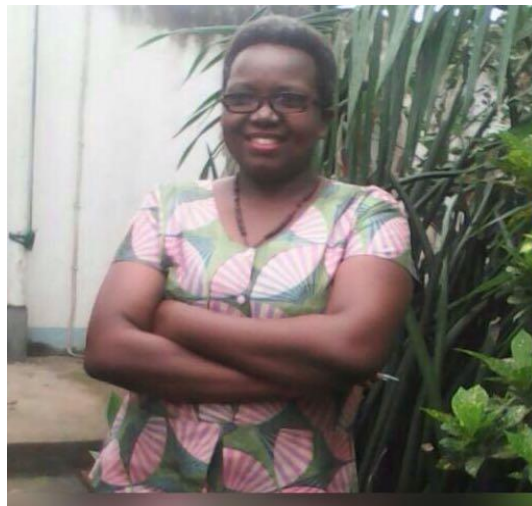
« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre



affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Janvier 2023



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 janvier 2023, au moins 658 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES**PAGES**

0. INTRODUCTION	4
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES	5
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE	5
I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES	5
I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES	6
I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES	6
I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, AUX INFANTICIDES ET AUTRES CAS D'ASSASSINATS D'ENFANTS	7
I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	8
I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES	8
I.2.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	8
I.3. DU DROIT A LA LIBERTE	8
I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES	8
I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT	8
I.4. DU TRAFIC DES ETRES HUMAINS	9
II. DE LA JUSTICE	9
III. DE LA GOUVERNANCE	10
IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	10
V. DES FAITS SECURITAIRES	10
VI. DE LA PANDEMIE DU COVID-19	10
VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	11

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Front pour la Défense de la Démocratie*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

EAC : *East African Community*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

FAB : *Forces Armées Burundaises*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

SNR : *Service National de Renseignement*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

VIH : *Virus de l'Immunodéficience Humaine*

SIDA : *Syndrome de l'Immunodéficience Acquise*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de janvier 2023 comprend des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 351 à 354.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 37 personnes tuées dont 22 cadavres retrouvés, 2 personnes enlevées, 17 victimes de VBG, 3 torturées et 60 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 5 femmes, 4 mineurs, 2 ex-FAB et 1 membre de la composante sociale Twa tués, 1 femme torturée, 31 femmes et 1 mineur arrêtés arbitrairement.

Les membres des partis politiques ont été aussi visés par ces violences et parmi eux, il y a 2 membres du parti CNDD–FDD tués, 1 membre du parti CNDD–FDD et 1 membre du parti MSD arrêtés arbitrairement.

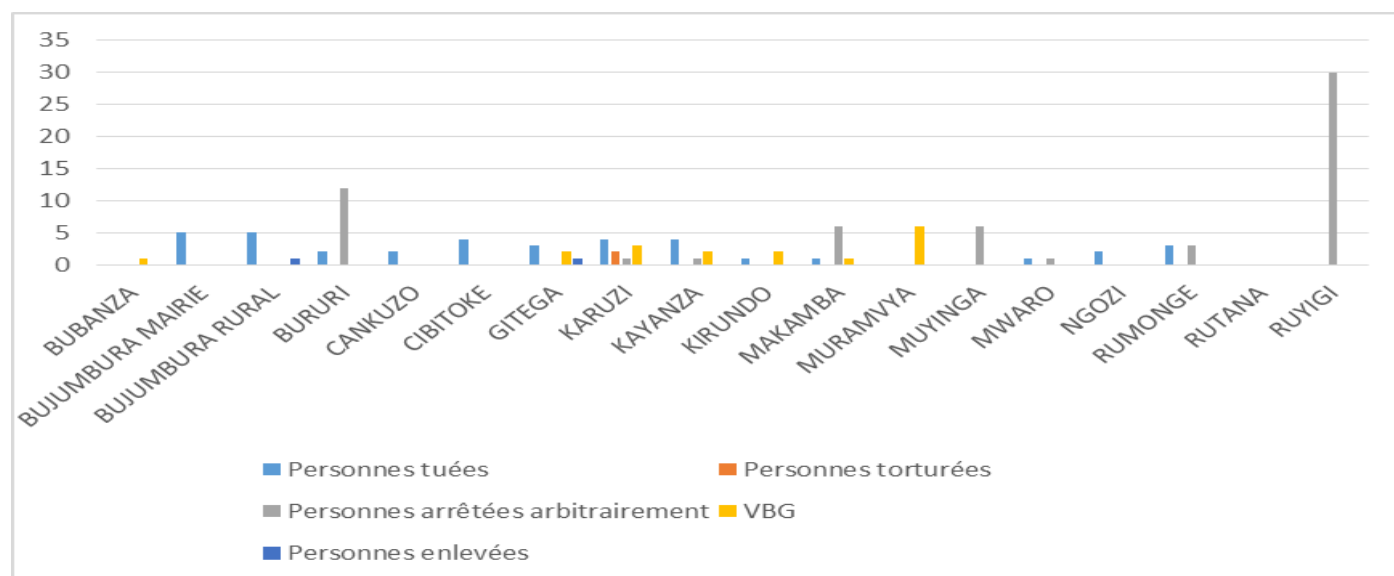
Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, des enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, au trafic des êtres humains, à la gouvernance, à la pandémie au COVID-19, aux droits économiques, sociaux et culturels et aux faits sécuritaires ont été rapportées au cours de cette période.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits civils et politiques commises au Burundi au mois de janvier 2023



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois de janvier 2023, le nombre de personnes tuées s'élève à 37 dont 5 femmes, 4 mineurs, 2 membres du parti CNDD–FDD, 2 ex-FAB et 1 membre de la composante sociale Twa. Ainsi, la province de Bujumbura mairie et Bujumbura rurale viennent en tête avec 5 cas chacune, suivie de Cibitoke, Karuzi et Kayanza avec 4 cas chacune. Parmi les présumés auteurs de ces tueries, il y a des gens non identifiés avec 19 cas, des militaires avec 2 cas, des membres de la milice Imbonerakure et des policiers avec 1 cas chacun.

Sur un total de 17 victimes de VBG relevées au cours de cette période, la province de Muramvya en tête avec 6 cas, suivie de Karuzi avec 3 cas, Gitega, Kayanza et Kirundo avec 2 cas chacune.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a également enregistré 3 victimes de torture dont 1 femme. Ces victimes ont été répertoriées dans les provinces de Gitega avec 1 cas et de Karuzi avec 2 cas. Pour tous ces cas, les présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure avec 2 cas et des agents du SNR avec 1 cas.

Sur un total de 60 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Ruyigi vient en tête avec 30 cas, suivie de Bururi avec 12 cas, de Makamba et de Muyinga avec 6 cas chacune. Parmi les victimes figurent 31 femmes, 1 mineur, 1 membre du parti CNDD–FDD et 1 membre du parti MSD arrêtés arbitrairement. Pour tous ces cas, les présumés auteurs sont des policiers avec 51 cas, des administratifs avec 5 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 3 cas et des agents du SNR avec 1 cas.

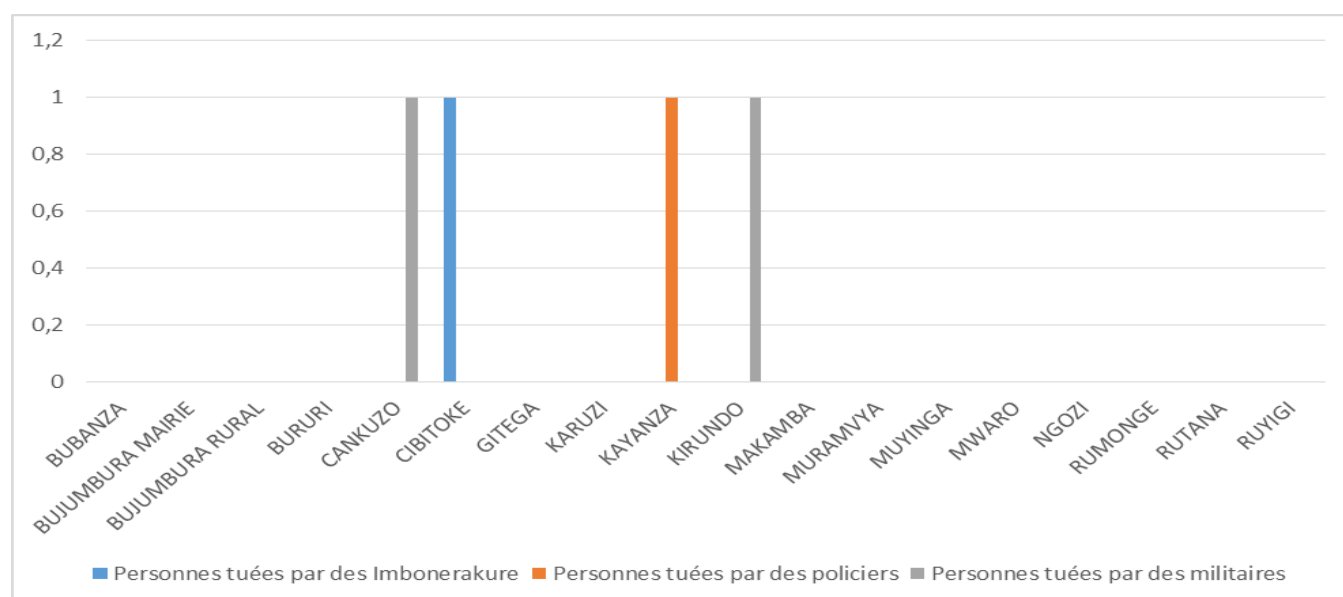
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours du mois de janvier 2023, la Ligue Iteka a relevé 4 personnes tuées dans les provinces de Cankuzo, Cibitoke, Kayanza et Kirundo avec 1 cas chacune. Comme le montre ci-dessous cette figure, parmi les présumés auteurs, il y a des membres de la milice Imbonerakure avec 2 cas, des policiers et des administratifs avec 1 cas chacun.

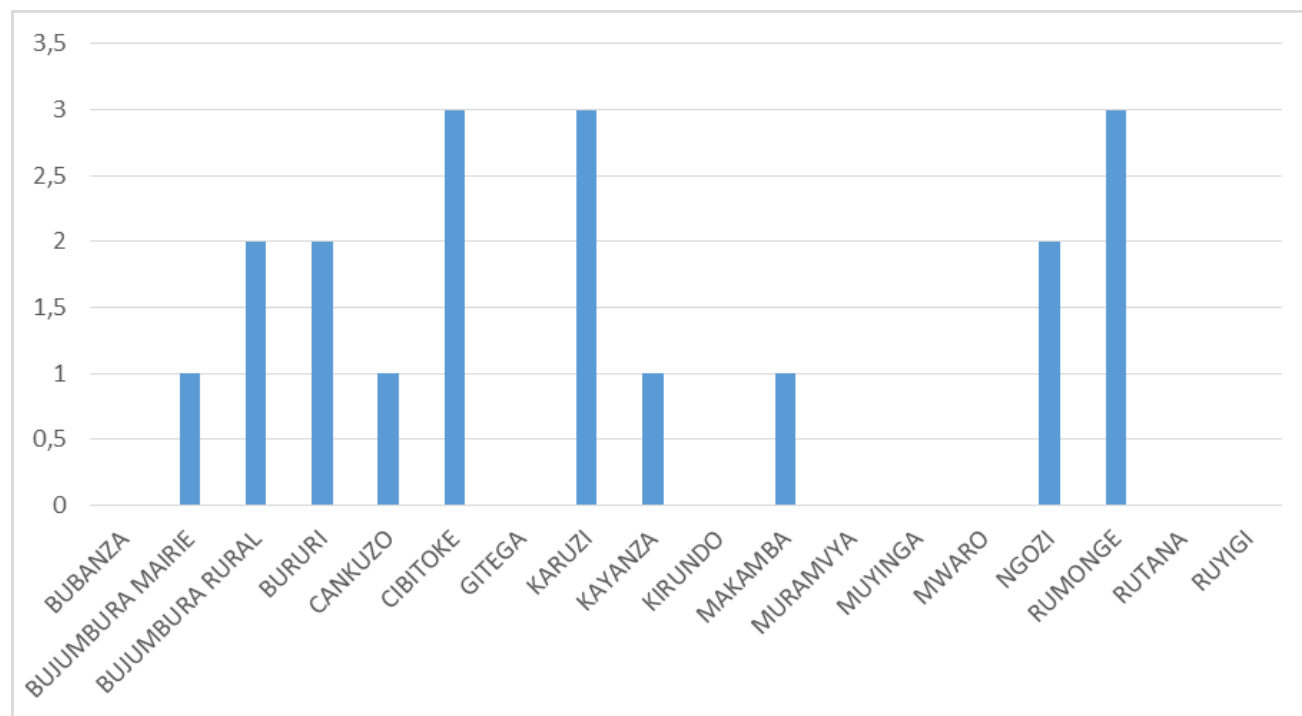
Figure 2 : Graphique illustrant des personnes tuées par des agents étatiques



1.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours du mois de janvier 2023, la Ligue Iteka a relevé 19 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#). Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les provinces Cibitoke Karuzi et Rumonge viennent en tête avec 3 cas, suivies de Bujumbura rural, de Bururi et Ngozi avec 2 cas chacune.

Figure 3 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés

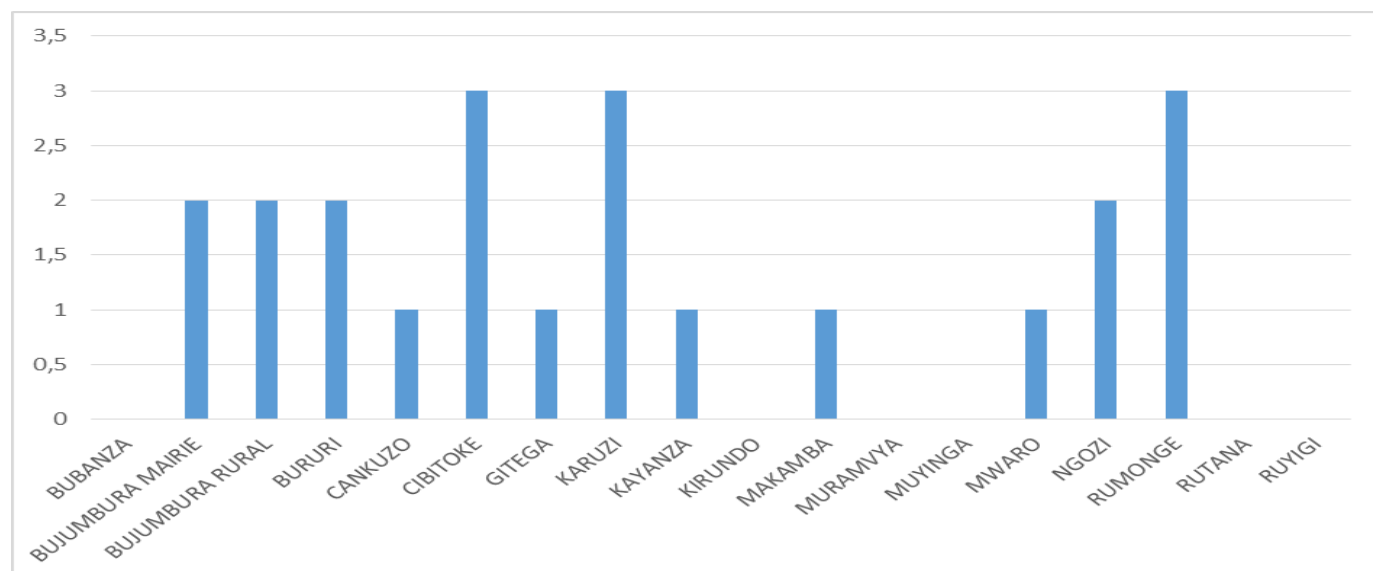


1.1.3. DES CADAVRES RETROUVES

Au cours du mois de janvier 2023, la Ligue Iteka a enregistré 22 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, ces cadavres ont été répertoriés notamment en provinces Karuzi et Rumonge avec 3 cas chacune, Bujumbura mairie, Bujumbura rural, Bururi et Ngozi avec 2 cas chacune. La plupart de ces victimes ont été retrouvées avec des signes de violences, notamment dans des champs, au bord des routes et dans des brousses.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là, est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

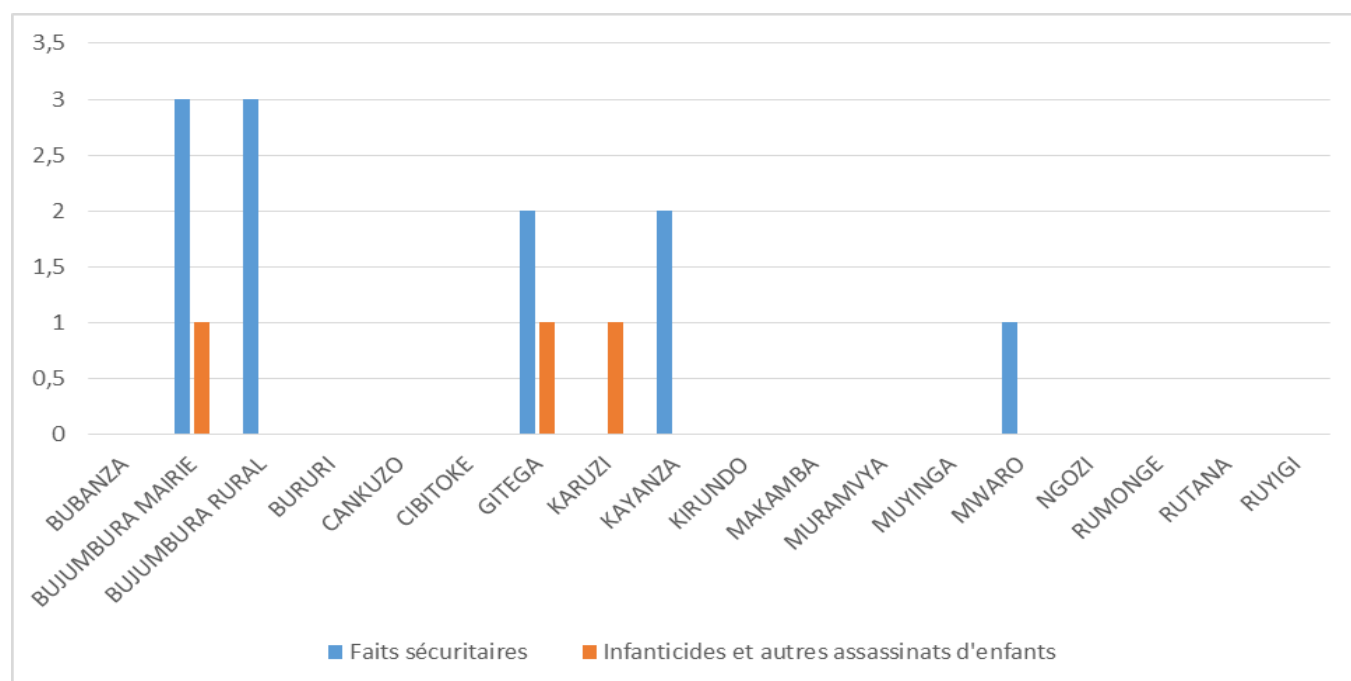
Figure 4 : Graphique des cadavres retrouvés



I.1.4.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, AUX INFANTICIDES ET AUTRES CAS D’ASSASSINATS D’ENFANTS

Au cours du mois de janvier 2023, comme le graphique ci-dessous l’illustre, 14 personnes ont été tuées dont 11 cas suite [aux faits sécuritaires](#), 3 cas [d’infanticides et d’assassinant d’enfants](#). Comme le graphique ci-après l’illustre, ces cas ont été répertoriés notamment dans les provinces Bujumbura mairie avec 4 cas, Bujumbura rural et Gitega avec 3 cas e chacune.

Figure 5: Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires et aux infanticides ou autres cas d’assassinats d’enfants



1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

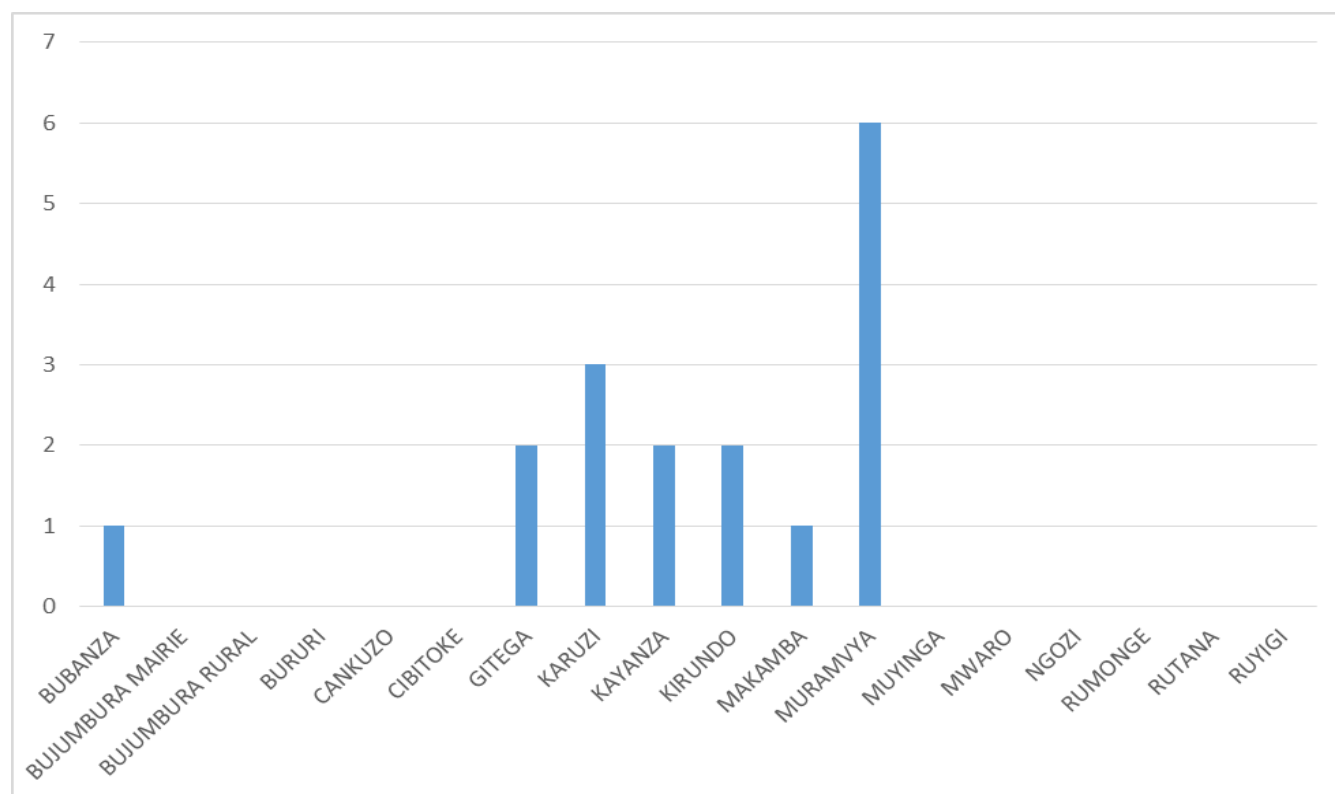
1.2.1.DES PERSONNES TORTUREES

Au cours du mois de janvier 2023, la Ligue Iteka a relevé 3 personnes [torturées](#) dont 1 femme dans les provinces de Gitega avec 1 cas et de Karuzi avec 2 cas. Pour tous ces cas, les présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure avec 2 cas et des agents du SNR avec 1 cas.

1.2.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 17 cas [de VBG](#). Comme l'indique le graphique ci-après, la province de Muramvya vient en tête avec 6 cas, suivie de Karuzi avec 3 cas, Gitega, Kayanza et Kirundo avec 2 cas chacune.

Figure 6: Graphique des personnes victimes des violences basées sur le genre



1.3. DU DROIT A LA LIBERTE

1.3.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

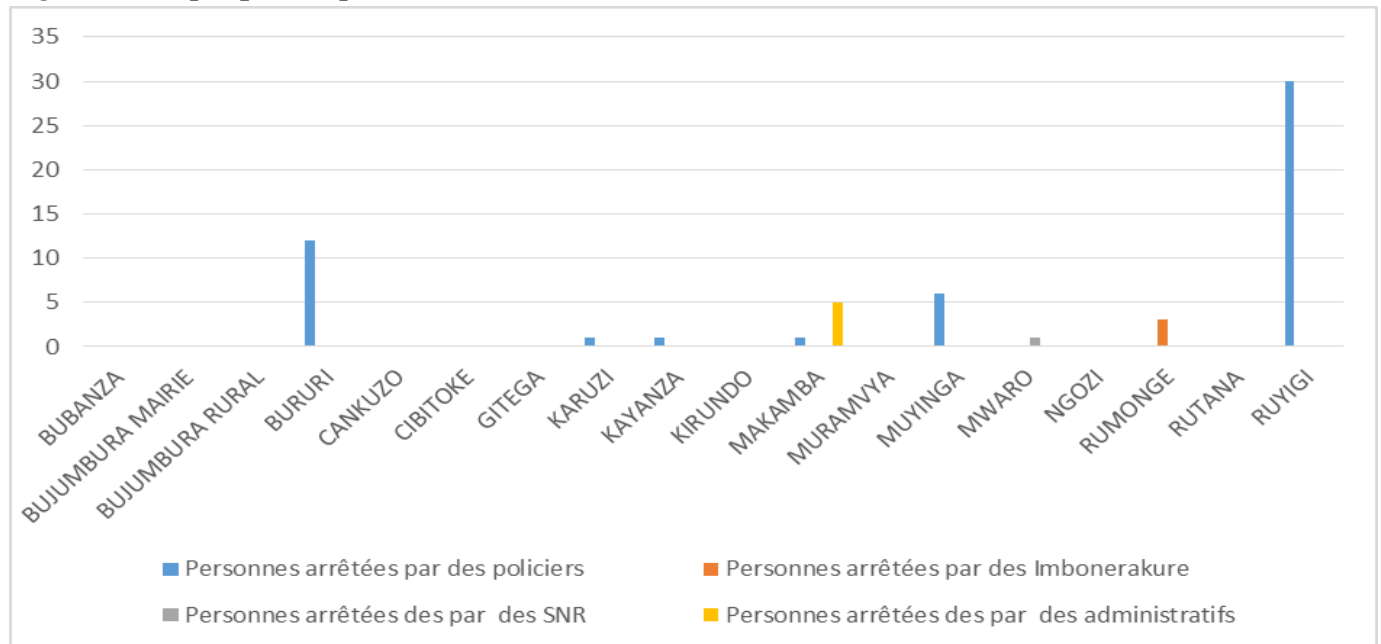
Au cours du mois de janvier 2023, la Ligue Iteka a répertorié 2 cas de personnes [enlevées et/ou portées disparues](#) en province Bujumbura rural par des policiers avec 1 cas et à Gitega par des gens non identifiés avec 1 cas.

1.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours du mois de janvier 2023, la Ligue Iteka a répertorié 60 cas [d'arrestations arbitraires](#) dont 31 femmes, 1 mineur, 1 membre du parti CNDD–FDD et 1 membre du parti MSD.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, la province de Ruyigi vient en tête avec 30 cas, suivie de Bururi avec 12 cas et de Muyinga avec 6 cas. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des policiers avec 51 cas, des administratifs avec 5 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 3 cas et des agents du SNR avec 1 cas.

Figure 8: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



I.4. DU TRAFIC DES ETRES HUMAINS

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé dix-neuf enfants victimes de trafic d'êtres humains en commune et province Rutana. En effet, un chauffeur d'un bus de transport en commun Bujumbura-Matana conduisait ces enfants dont l'âge varie entre 13 ans et 15 ans, vers la Tanzanie. Le présumé auteur a été arrêté par des policiers et a été condamné par le TGI Rutana à une peine de servitude pénale de 7 ans tandis que son bus a été mis à la disposition de l'Etat.

II. DE LA JUSTICE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à la justice. Il s'agit de :

- Une femme journaliste condamnée par le TGI Mukaza à une peine de dix ans de servitude pénale et une amende d'un million de fbu après être accusée d'atteinte à l'intégrité du pays ;
- Deux commerçants condamnés lors d'un procès de flagrante par le TGI Muramvya à 1 an de servitude pénale ainsi qu'une amende de 100 000 fbu chacun. Ils ont été accusés d'avoir vendu de la viande à un prix supérieur à celui fixé par le Gouvernement ;
- Arrestation d'un directeur de l'ECOFO accusé d'avoir violé et engrossé trois écolières de son établissement en commune Kibago, province Makamba.

III. DE LA GOUVERNANCE

Au cours de la période couverte par ce rapport, au niveau de la gouvernance, la Ligue Iteka a relevé des cas ci-après :

- ✓ Suspension de cent-dix coopératives d'exploitation de l'or par la Direction Générale de l'Office Burundais des Mines et Carrières ;
- ✓ Destitution du directeur de l'Office du Thé de Buhoro en commune Mabayi, province Cibitoke par la Direction Générale de l'Office du Thé du Burundi ;
- ✓ Elections de trois administrateurs communaux en province Rumonge par des membres des conseils communaux respectifs ;
- ✓ Suspension du juge président du tribunal de résidence de Gitaramuka accusé de corruption par le Ministre de la justice ;
- ✓ Un manque de seize mille huit cent quarante bancs pupitres dont quinze mille cinq cent vingt-huit bancs pupitres au cycle fondamental et mille trois cent douze bancs pupitres au cycle post-fondamental en province Kayanza ;
- ✓ Interdiction de la vente du maïs frais aux commerçants dans les marchés de la province Cibitoke par le Gouverneur de cette province.

IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés aux **droits** économiques, sociaux et culturels. Il s'agit entre autres de 2706 abandons scolaires dont 1255 filles et 1451 garçons, au cours du 1^{er} trimestre 2022-2023, en province Muramvya.

V. DES FAITS SECURITAIRES

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à des faits sécuritaires. Il s'agit notamment de:

- ✓ Fouille perquisition chez un cabaretier, membre du parti CNDD-FDD en commune Buhiga, province Karuzi où 60 litres de boisson d'ananas prohibée ont été saisies et versées par terre ;
- ✓ Destruction de plusieurs hectares de champs de cultures, d'une école et de vingt maisons appartenant aux déplacés des eaux de Gatumba dans les provinces de Cankuzo et de Bujumbura rural ;
- ✓ Vol d'ordinateurs au Lycée Communal Mwaro II en commune Kayokwe, province Mwaro alors qu'ils étaient sécurisés par des policiers.

VI. DE LA PANDEMIE DU COVID-19

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié des cas liés à la pandémie du COVID-19 dans les provinces de Bubanza, Bururi et Cibitoke. Il s'agit notamment de:

- ✓ Cent quarante-cinq prisonniers testés positifs au COVID-19 à la prison de Bubanza par des agents du Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le VIH/SIDA ;
- ✓ Deux cent soixante-deux élèves testés positifs au COVID-19 par des agents des hôpitaux en province Bururi dans les établissements du Lycée Rutovu, ECOFO Rutovu, Lycée Rubanga et Lycée Bururi ;
- ✓ Soixante-dix-neuf personnes testées positives au COVID-19 par des agents de l'Hôpital Ndora et du CDS Butara, en province Cibitoke.

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au cours du mois de janvier 2023, des violations, des atteintes et allégations de violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, de VBGs, de tortures et d'arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans les divers coins du pays et des enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels et aux faits sécuritaires ont été relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des militaires, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les auteurs des crimes ;
- de coopérer avec les différents partenaires et mécanismes des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Burundi;
- de se ressaisir et de garantir les droits et les libertés publiques pour tous ;
- de préserver la paix et la sécurité pour tous;
- de réhabiliter dans leurs droits toutes les victimes des violations des droits de l'homme observées.

Aux partenaires techniques et financiers

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique ;
- de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

A la CPI

- d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

- de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.